

**Présents :**

M. Lesigne, Vice-Président

S.-A. Achache, P. Boissé, E. Bricout, C. Dreveau, M. Duclos, E. Fouquereau, M.-L. Gely, F. Gens, C. Georgelin, G. Glevarec, E. Huguet, U. Krampfl, F. Lafontaine, F. Lecaille, S. Leturcq, V. Maillard, P. Melé, S. Osu, V. Pennequin, L. Seabra, G. Semedo, G. Souesme, A. Thalineau, D. Ung, P. Vourc'h, M. Zapata

Invités : I. Guillouet

Excusés :

J.-C. Billaut, M. Braibant, E. Buffenoir, M. Chenetier, S. Chevalier, M. Desmedt, N. Dubouloz, Ph. Foucher, M. Guérin, I. Laffez, C. Lecouvey, A. Maruani, E. Moyse, M. Porcheron, D. Roman, C. Rubio



Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14h10.

Le VP Recherche commence par rappeler aux membres de la commission qu'ils sont invités au début de chaque séance à faire connaître leurs remarques et/ou corrections éventuelles sur le compte rendu de la séance précédente. Ces remarques peuvent également être transmises par mail suite à la réception du compte rendu.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Retour sur les évaluations HCERES et diffusion des rapports - pour information
2. PIA 3 : Écoles Universitaires de Recherche - pour information
3. Nomination de Béatrice Birmelé en tant que Directrice de ERERC (Espace Réflexion Éthique Région Centre) – pour avis
4. Changement de direction de l'unité CITERES à compter du 1er septembre 2017 - pour avis
5. Prélèvements sur les projets ANR et le retour vers les unités - pour information
6. ARC Tours-Poitiers - examen de la proposition élaborée par la commission ad-hoc réunie 24 mai 2017 – [annexe 1](#) - pour décision
7. APR Petits équipements - examen des demandes – [annexe 2](#) - pour décision

1. Retour sur les évaluations HCERES et diffusion des rapports

A une exception près, l'université a reçu l'ensemble des rapports suite aux visites des comités d'évaluation du HCERES auprès des entités de recherche de notre établissement, soit 37 rapports au total pour nos UMR,



nos équipes d'accueil, nos fédérations et la MSH. A ces rapports, s'ajoute celui du Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO) que les économistes de Tours sont appelés à rejoindre dans le cadre du prochain contrat et dont l'université de Tours deviendra tutelle.

Il est attendu qu'au sein de chaque unité de recherche, le rapport ait circulé entre ses membres.

Le HCERES dans le cadre de sa nouvelle politique va seulement déposer sur son site le premier paragraphe de chaque rapport qui est un résumé général de l'évaluation mais, qui ne donne pas les détails critère par critère. Parallèlement, le HCERES recommande de mettre les rapports complets et définitifs à la disposition des décideurs dont les membres des conseils et commissions des établissements.

Emmanuel Lesigne propose que ces rapports complets et définitifs soient déposés sur l'intranet de l'université et ainsi mis à disposition de l'ensemble des personnels. Cette proposition sera également faite auprès des directeurs des unités qui seront réunis d'ici quelques jours.

👉 La commission recherche donne **un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

Emmanuel Lesigne présente ensuite une rapide synthèse des rapports :

- Sur les 38 rapports reçus, les retours sont uniformément bons (il n'y a donc aucune remise en cause) ; la plupart du temps, ils sont très bons ; souvent, ils sont excellents et parfois exceptionnels.
- La quantité de la production scientifique est souvent soulignée et en nette progression par rapport au contrat précédent. Les recommandations ne se portent jamais sur la quantité de publications mais sur l'effort à mener pour publier sur des supports encore plus exigeants et visibles.
- Une remarque qui revient fréquemment est que l'ancrage dans le territoire et l'environnement est excellent, mais le HCERES met en garde contre le risque que ce soit l'objectif exclusif.
- Une autre remarque récurrente est en substance la suivante : « la densité des collaborations internationales, la participation à des réseaux internationaux identifiés, y compris l'ouverture internationale via les recrutements sont à améliorer ». Dans l'équilibre local / national, notre établissement place davantage son curseur vers le local.
- A l'exception d'une unité, les comités se félicitent du développement de la Recherche sur projets. Elle est saluée quand elle est dense et certains laboratoires sont invités à développer ce type de recherche.
- Tout n'est pas uniforme, et les spécificités de certaines unités qui mènent des recherches vraiment originales dans le paysage national et international sont soulignées.
- Le critère où les évaluations sont les plus contrastées, est celui de la gouvernance et la vie de l'unité. Les remarques vont de critiques fermes, en passant par des questionnements sur la capacité des divers sous-groupes d'une unité à travailler sur un projet commun qui fédère, aux félicitations appuyées sur le pilotage d'unités.
- Le manque de moyen support est très souvent souligné au niveau de postes en secrétariat-gestion ou techniciens et ingénieurs.
- Aucun commentaire négatif n'a été relevé sur les conditions d'hébergement.
- L'implication des unités dans la formation par la recherche est en général bien évaluée. Deux remarques sont récurrentes à savoir le nombre insuffisant de financement de thèse et la durée moyenne des thèses jugée encore trop longue. Aucune remarque négative n'a été formulée sur la qualité des doctorats.
- Les unités bi-sites Orléans-Tours ou Poitiers-Tours ne sont pas remises en cause, elles sont même plutôt valorisées.
- Les fédérations sont soutenues, particulièrement la FESMAR pour laquelle le CNRS souhaite se désengager.



- Des risques d'isolement ont été identifiés pour deux unités du fait de leur forte originalité qui les restreint dans le développement de réseaux et peut les pousser au repli sur elles-mêmes.
- Tous les commentaires concernant les projets sont positifs, surtout quand on propose des restructurations importantes.

Après la présentation de cette synthèse, un échange s'engage.

Des éclairages sur l'indicateur autour des post-docs sont demandés. Sont-ils suffisamment nombreux ? Comment l'université de Tours se situe-t-elle par rapport aux autres universités ? Emmanuel Lesigne explique qu'il n'existe pas de chiffres précis au niveau national. Avec la base LaBRI, on dispose de données plus importantes qu'avant sans pouvoir toutefois se comparer.

Comment ces rapports vont-ils être exploités par l'université ?

L'intérêt principal, c'est la mobilisation qu'il y a eu dans chaque laboratoire en amont pour réfléchir à son bilan et construire son projet. Maintenant, il y a des recommandations dans les rapports dont les unités doivent s'emparer.

Pour l'établissement, ces retours globalement positifs, le confortent dans ses choix et laissent à penser que nos unités seront reconnues par le ministère.

Comment l'établissement va s'emparer de la critique sur le manque de moyens donnés aux laboratoires ?

Emmanuel Lesigne précise que le budget de la commission recherche a augmenté de 5% en 2017 et que l'équipe s'est engagée à l'augmenter de 10% sur la durée du mandat. Là où l'université de Tours a un véritable problème, c'est sur les moyens humains avec une marge de manœuvre sur la masse salariale quasi nulle. On doit chercher à optimiser avec les moyens dont on dispose.

Sur les conditions d'hébergement jugées satisfaisantes par l'HCERES, des membres relèvent la problématique des locaux en Lettres et Langues pour ICD notamment.

2. **PIA 3 : Écoles Universitaires de Recherche**

Pour mémoire, deux thématiques ont été identifiées pour bâtir des Ecoles Universitaires de Recherche (EUR) ou « Graduate School à la française » qui font l'objet du PIA3 :

- Patrimoines Naturels et Culturels : dans le prolongement du programme « Institut de convergence » qui n'a pas été retenu mais pour lequel le jury international avait attribué une note A. Les porteurs sont Benoist Pierre et David Giron.
- Infectiologie et biomédicaments : cette EUR s'appuierait sur un nouveau master en sciences du vivant, sur l'Erasmus Mundus en infectiologie et sur le labex Mabimprove autour des anticorps thérapeutiques. Le porteur est Isabelle Dimier-Poisson.

Cet APR conduirait à la création d'une centaine d'EUR sur la France. Il s'agit de financements pour rassembler sur des sites universitaires et autour de thématiques ciblées et suffisamment originales, des forces cohérentes Master / Doctorat / Unités de recherche / Partenaires académiques et non-académiques.

L'université souhaite absolument s'inscrire dans cette dynamique et répondre à cet appel à projets. Les équipes identifiées autour de porteurs travaillent et travailleront sur les projets pour les déposer sur le site de l'ANR avant le 26 juin prochain. En amont, chaque dossier sera soumis aux organismes de recherche (CNRS - INRA - INSERM) pour obtenir leur soutien.



3. Nomination de Béatrice Birmelé en tant que Directrice de l'ERERC (Espace de Réflexion Éthique de la Région Centre)

L'Espace de Réflexion Éthique de la Région Centre (ERERC) est une structure qui a pour objectif « de susciter et coordonner les initiatives en matière d'éthique dans les domaines des sciences de la vie et de la santé, notamment dans l'ensemble des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ».

Cet espace est ouvert à toute personne intéressée, professionnelle ou non dans le domaine de la santé. Il cherche à promouvoir la réflexion de chacun, dans son activité professionnelle ou dans sa vie quotidienne, à inciter à l'inter- et/ou la pluridisciplinarité, à favoriser enfin la formation et la recherche en éthique de la santé.

L'arrêté du 4 janvier 2012 prévoit que le directeur de l'ERERC est nommé sur proposition du bureau, conjointement par le directeur du CHRU et le ou les présidents d'université, après avis de leur commission recherche.

Il est proposé que le mandat de l'actuelle directrice, Béatrice Birmelé, praticien hospitalier, soit prolongé.

 La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

Plusieurs questions sont soulevées comme la spécificité des enseignements assurée par Béatrice Birmelé dont les compétences sont précieuses car rares. Avec ses nouvelles fonctions, sera-t-elle en mesure de les assurer ? D'autres questions sont renvoyées devant le Comité de la Recherche Biomédicale et en matière de Santé Publique comme la problématique des assurances onéreuses pour les petites recherches à budget limité rendue obligatoire par la loi Jardé du 17 novembre 2016 (recherches impliquant la personne humaine).

4. Changement de direction de l'unité CITERES à compter du 1er septembre 2017

Le nouveau contrat d'établissement démarrera en janvier 2018, mais l'unité CITERES a décidé d'anticiper la mise en œuvre du projet porté par Noria Semmoud. Le conseil du laboratoire a ainsi souhaité qu'elle prenne ses fonctions au 1er septembre 2017.

 La commission recherche approuve à l'unanimité le changement anticipé de la direction de l'UMR CITERES. Un courrier spécifiant l'avis de la commission sur cette question sera adressé à la tutelle CNRS.

5. Prélèvements sur les projets ANR et le retour financier vers les unités

Emmanuel Lesigne commence par rappeler la méthode suivie depuis plusieurs années pour les prélèvements sur projets ANR : 4% de frais de gestion prévus par l'ANR auxquels s'ajoutent une autre source de revenu complémentaire pour l'hébergeur qui est le PRECIPUT (11% du montant global du projet ANR). Sur cette seconde source de revenu, l'habitude prise était de dédier une première enveloppe d'environ 100 000 € à des actions mutualisées (financement d'un salaire d'IGE du SPIV, allocation d'un budget pour le fonctionnement de la PST ASB et de la PST animalerie, de la MSH et de CaSciModOT). Le reste du PRECIPUT perçu était distribué aux laboratoires porteurs des projets ANR.

Le constat depuis plusieurs années est que la part qui revient aux unités est de plus en plus faible :

- Commission Recherche du 30 mai 2017 -

Les annexes sont consultables sur le site Intranet « recherche-partenariat », recherche, Commission Recherche, Télécharger les PV des commissions recherche



- En 2014, sur les projets ANR 2013 le PRECIPUT était de 220 000 € soit 100 000 € pour les actions mutualisées et 120 000 € reversés aux unités (6% des projets).
- En 2015, sur les projets ANR 2014 le PRECIPUT était de 150 000 € soit 100 000 € pour les actions mutualisées et 50 000 € reversés aux unités.
- En 2016, sur les projets ANR 2015 le PRECIPUT était de 114 000 € soit 90 000 € pour les actions mutualisées et 24 000 € reversés aux unités (2,3 % des projets).

L'ANR a décidé de laisser la possibilité d'augmenter les frais de gestion en les passant de 4 à 8%, tout en suggérant un retour vers les laboratoires.

Emmanuel Lesigne propose donc que pour les projets ANR à venir, l'établissement prélève :

- 4% pour les frais de gestion
- 4% pour les labos (2% en début de projet et 2% en fin de projet au prorata de la somme réellement versée par le financeur sur la base des dépenses justifiées)
- Tout le PRECIPUT pour les actions mutualisées

👁️ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

6. **ARC Tours-Poitiers - examen de la proposition élaborée par la commission ad-hoc réunie 24 mai 2017 – annexe 1**

Pour mémoire, il s'agit de soutenir des actions de recherche collaborative qui doivent réunir au moins une unité de l'université de Poitiers et une unité de l'université de Tours. Chaque établissement octroie une enveloppe de 35 000 € soit un budget total de 70 000 €. La somme maximale attribuée à un projet a été fixée à 10 000 €.

Chaque dossier a été étudié par deux rapporteurs, un dans chaque université, puis une réunion conjointe aux deux établissements a été mise en place pour élaborer une proposition commune.

Au total, 12 projets ont été réceptionnés :

4 sont portés par l'université de Poitiers et 8 par l'université de Tours. Cette répartition n'est pas d'une grande importance, puisque chaque projet fait appel à une unité au minimum dans chacune des universités. Les analyses entre les rapporteurs de Poitiers et de Tours étaient parfois divergentes mais un consensus a été trouvé sans difficulté.

Parmi les items retenus, on peut citer la qualité scientifique du projet, la perspective d'un projet ANR ou autre, le besoin réel de financement pour faire avancer le projet, l'effort de cofinancement...

Sur les 12 projets, 7 ont été sélectionnés pour être financés.

👁️ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition de répartition à hauteur de 69 000 €. L'avis de la commission recherche de l'université de Poitiers est nécessaire pour que la décision soit arrêtée. L'information sur les projets retenus sera donnée après cette étape.

7. **APR Petits équipements - examen des demandes – annexe 2**

Il s'agit d'un appel à projet lancé et financé sur le budget de la commission recherche de l'établissement. L'enveloppe allouée cette année s'élève à 30 000 €. Il s'agit d'aider une unité de recherche dans l'acquisition



ou la réparation d'un petit équipement scientifique sous réserve d'un co-financement à minima équivalent et dans la limite de 5 000€.

Il est rappelé que les équipements privilégiés dans cet appel à projets sont ceux qui servent en routine de base dans l'unité, qui sont souvent maintenus et réparés compte tenu d'une utilisation régulière. Sont écartés les équipements demandés pour un chercheur isolé ou pour les fins d'un projet de recherche précis.

Cette année, 17 dossiers ont été transmis, dont 11 en sciences de la vie, pour un total de 51 810 € demandés.

➡ Après avoir écouté les rapporteurs, la commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur la répartition des crédits de l'appel à projet « petits équipements » à hauteur de 28 507 €.

Il est convenu que l'armoire de sécurité demandée par le CEPR doit en priorité faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'établissement dans le cadre de sa politique en matière d'hygiène et sécurité. Si le CEPR n'obtient pas ce financement et qu'il réaffirme le besoin express de cet équipement et compte tenu que l'intégralité de l'enveloppe n'a pas été distribuée, la commission recherche financera ce projet (1 330 € demandés).

Emmanuel Lesigne lève la séance à 16h30.

